

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, Juge des Référés

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2600618	RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS
Titre de l'affaire	REFERE SUSPENSION - Demande 1°) de prononcer la suspension de l'exécution de l'arrêté n°03974-2026/VR/DRH2 du 26/06/2026 modifiant l'arrêté n°05061/VR/DRH2 du 16/07/2025 la plaçant en disponibilité pour raison de santé sans traitement à compter de sa signification ; 2°) d'enjoindre à l'administration de tirer, dans l'attente du jugement au fond, toutes les conséquences nécessaires de cette suspension sur sa situation administrative et financière, dans le délai qu'il appartiendra au juge de fixer.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A.. B..	Madame A.. B..
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 18/09/2026
Le président du tribunal